



Maison de retraite dois payer pour la 2 eme femme de mon papa

Par **emilielaura**, le **29/06/2011** à **12:12**

Bonjour, rnvoila je suis dans une impasse, ma maman étant décédée il y a des années et mon papa c'étant remarié. aujourd'hui lui aussi est décédé et sa deuxieme femme veut allez en maison de retraite, pour l'instant elle vie chez son fieul.rnest ce que si elle ne peut pas payer la totalite de sa maison de retraite est ce que mon frere mes soeurs et moi devons contribuer a son besoin...rnmerci d'avance pour vos réponses qui me seront tres précieuses....

Par **corimaa**, le **29/06/2011** à **13:15**

Bonjour, non, vous n'aurez pas à payer l'obligation alimentaire de la seconde femme de votre père. rnCette aide s'etend aux ascendants, descendants et à vos beaux parents si vous etes mariés.rnDonc la maison de retraite se tournera vers la famille de la seconde epouse de votre père.rnrnVous pouvez lire ce site pour info <http://vosdroits.service-public.fr/F10435.xhtml>

Par **emilielaura**, le **29/06/2011** à **15:04**

merci pour votre réponse elle ma soulage, autant que payer pour mes parents m'aurait pas déranger mais pas pour sa seconde femme...rnmerci a vous vraiment merci